

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025
19 heures 00**

GF/CR

N° 003238

Direction Générale
des Services -
Procès-Verbal du
Conseil Municipal du
25 février 2025

Publié le :

Vendredi 28 mars 2025

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 25 mars 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENT : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
du mardi 25 février 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 février 2025 sous la présidence de Madame le Maire, Véronique ARNAUD-DELOY.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	22
Absents représentés	8
Absents excusés	1
Absents	2

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

Ordre du jour :

- 1 - Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025.
- 2 - Service patrimoine et musée – Renouvellement de la convention avec la Région Sud, service de l'Inventaire.
- 3 - Politique de la Ville - Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville.
- 4 - Finances - Versement d'une subvention d'équipement au Groupement d'Intérêt Public de Restauration du Pays d'Apt.
- 5 - Vie Associative – Nouvelle tarification pour la location des salles municipales.
- 6 - Finances - Garantie emprunt SPL - 2025.
- 7 - Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Actualisation du plan de financement.
- 8 - Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

1. Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. ROLLAND tient à saluer la démarche de Mme le Maire sur son intervention lors du dernier conseil concernant l'agression survenue à Intermarché et demande si des nouvelles ont été prises auprès de la personne agressée.					
M. ROLLAND demande si une date a été fixée pour la remise de la médaille du courage et de la bravoure à l'agent de sécurité.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la victime est rentrée à son domicile mais reste encore très perturbée par la situation. La date de la remise de la médaille n'est pas encore fixée. Tous les membres du conseil seront conviés.					

2. Service patrimoine et musée – Renouvellement de la convention avec la Région Sud, service de l'Inventaire

Rapporteur :	Cédric MAROS				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	30	Contre	0	Abstention	0

3. Politique de la Ville - Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

Rapporteur :	Emilie SIAS				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. THEVENIEAU précise qu'il existe actuellement de nombreux acteurs locaux en charge de la santé, secteur très porteur.					
M. THEVENIEAU demande que soient précisées les missions confiées à la personne qui sera recrutée dans le cadre de ce dispositif.					
M. THEVENIEAU rappelle que la protection maternelle et infantile et le planning familial ne fonctionnent plus sur la commune par manque de médecin. Cet emploi qui ne relève donc pas de la santé, devra fournir un bilan annuel permettant d'évaluer son efficacité et indiquer les actions menées.					
Mme SIAS précise qu'un comité de pilotage est obligatoire et doit établir un bilan à minima une fois par an sur les actions menées en toute transparence.					
Mme SIAS rappelle que depuis 4 ans ce dispositif était à l'arrêt.					
M. CARMINATI s'interroge sur la raison pour laquelle le dispositif était à l'arrêt et quels en sont les objectifs précis ?					
Mme SIAS explique que le contrat précédent était passé avec l'APAS maison Bonhomme et l'agent chargé de mener ces missions est parti.					
Mme SIAS précise que l'ARS a relancé la commune et la CCPAL pour remettre en route ce dispositif et apporter des financements notamment à hauteur de 35 000€ pour le poste du coordinateur.					
Mme SIAS répond que :					
- L'Atelier Santé Ville s'inscrit dans le cadre du contrat de ville mené par la politique de la ville. La médiatrice recrutée récemment pour l'animation des ateliers, est un poste entièrement financé par l'Etat. Elle travaillera en collaboration avec le coordinateur.					
- L'objectif du Contrat Local de Santé (CLS) est d'aborder la problématique santé sur l'ensemble du territoire. Contrat porté par les élus communautaires pour permettre à tous les habitants du territoire, et pas seulement les habitants des quartiers prioritaires, de pouvoir accéder facilement aux soins comme par exemple via les transports. Le principe est d'aller vers le public empêché pour aider à se soigner comme les personnes âgées isolées dans les villages avec des problèmes de mobilité ou certaines personnes qui n'arrivent pas à prendre un RDV. Le CLS n'a pas vocation à recruter des médecins					

Accusé de réception et signature
084.218400034.20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

M. ROLLAND demande quel est l' élu associé à ce dispositif ?
M Jean AILLAUD répond que lors d'un conseil communautaire certains élus se sont positionnés comme Mme LETTERON et Mme CELCE. Le vote n'a pas encore eu lieu.
M. ROLLAND demande à savoir comment est-il possible d'être candidat.
Mme ARNAUD-DELOY précise que Monsieur Patrick ESPITALIER le sera pour la Commune d'Apt et en tant que Président du CCAS.
M. CARMINATI fait référence à la motion adoptée par le conseil municipal pour l'installation d'une IRM au Centre Hospitalier d'Apt (adoptée le 23 mai 2023). Aussi, il suggère qu'une commission santé soit mise en place pour évoquer globalement ces questions.
Mme ARNAUD-DELOY précise, qu'en tant que maire et présidente du conseil de surveillance de l'hôpital, elle est informée des difficultés rencontrées. Une commission santé ne pourra pas traiter de recrutement de médecin qui est du ressort de la direction de l'hôpital.
M. GIORGETTI dit qu'une mutualisation des 2 instances dans le cadre du dispositif santé est une bonne chose mais s'interroge sur les moyens dont elles disposeront pour que cela fonctionne correctement et atteindre l'objectif fixé : être au plus proche des populations et agir sur les inégalités sociales et territoriales.
Mme ARNAUD-DELOY précise qu'une fiche va être créée. Elle définira les objectifs précis du coordinateur à préparer avec le Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

4. Finances - Versement d'une subvention d'équipement au Groupement d'Intérêt Public de Restauration du Pays d'Apt

Rapporteur :	Frédéric SACCO				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	30	Contre	0	Abstention	0

5. Vie Associative – Nouvelle tarification pour la location des salles municipales

Rapporteur :	Amélie LEBRETON				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. ROLLAND demande si l'atelier 4 qui sera mis à disposition est bien la Salle Chamarande qui présente des désordres techniques importants (infiltrations d'eau et problèmes électriques) au sujet de laquelle il a été interpellé hier.					
M. ROLLAND dit que le tarif de 160 € est élevé pour des associations extérieures.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que l'atelier 4 est la salle Chamarande qui a été rénovée.					
M. THEVENIEAU demande quelle est la capacité de chacune de ces salles et quel est le service municipal chargé de leur gestion.					
Mme ARNAUD-DELOY confirme qu'il s'agit bien de la salle Chamarande et précise qu'elle a été rénovée.					
Mme RIGOUARD, en tant que membre du bureau d'Archipal, demande si d'autres lieux viendront palier à la disparition de la salle à l'ancien Office de Tourisme pour pouvoir accueillir un nombre de personne au-delà de 130, dans des conditions correctes et confortables, l'espace de la micro folie étant rapidement saturé.					
Mme RIGOUARD demande comment a été défini le montant de 1,38 € au m².					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la salle Chamarande est destinée à remplacer l'ancienne salle de l'Office de Tourisme. Les conférences peuvent être organisées dans les espaces des Romarins ou dans la salle des fêtes. Pour ces 2 lieux il convient de se rapprocher du service culturel qui en assure la gestion.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que le tarif n'a pas évolué depuis 2014, resté depuis à 1,30€ le m², il est légèrement réévalué et ne tient pas compte des fortes augmentations liées au coût de la vie.					
M. GIORGETTI demande des informations sur l'état d'avancement des cessions des 2 bâtiments avenue Philippe de Girard.					
M. AILLAUD répond que la société Agorastore a été mandatée pour la vente du bâtiment de l'ancien Office de Tourisme. La vente aux enchères débutera le 27 mars 2025.					
Il est précisé que la société Agorastore a déjà accompagné la collectivité pour la vente du bâtiment					

de l'ancienne colonie de BRAMANS, à proximité du hameau du PLANAY (cf. délibération n° 002759 du 20 octobre 2021), ainsi que la Communauté de Communes pour celle de l'Espace Loisirs de Villars aménagé pour la pratique du golf (cf. délibération n° CC-2023-18 du 16 novembre 2023).

6. Finances - Garantie emprunt SPL - 2025

Rapporteur :		Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
M. AILLAUD précise que la garantie d'emprunt ne correspond pas seulement à l'opération relative au réaménagement de la Bouquerie. Mme CELCE demande que ce point soit corrigé dans la délibération.					

7. Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Actualisation du plan de financement

Rapporteur :		Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI demande si un nouveau plan de circulation a été étudié car dans l'état actuel il est problématique.					
M. AILLAUD répond qu'il n'est pas prévu de changer le sens de circulation, certes en période estivale la circulation peut être parfois difficile, néanmoins elle ne peut pas être définie comme étant une problématique au quotidien.					
En revanche une étude est en cours sur une déviation permettant de mieux réguler et alléger la circulation au niveau de la Bouquerie et de la descente des Capucins.					

8. Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme ARNAUD-DELOY remercie M. SACCO pour sa présentation synthétique, claire et dynamique.					
M. THEVENIEAU indique que le budget présenté est raisonnable et que l'on peut constater des efforts qui ont été faits.					
M. THEVENIEAU tient à rappeler que la France est le pays qui compte le plus de fonctionnaires à cause des multi-couches administratives sans pour autant avoir les meilleurs services publics et cela coûte très cher.					
M. THEVENIEAU précise que ce budget est dominé par la baisse de la population, entre 1 500 et 2 000 habitants, qui engendre une diminution des recettes chaque année.					
Le dernier recensement compte 10 530 habitants.					
Le risque est de passer sous la barre des 10 000 habitants avec des conséquences importantes même sur le plan administratif.					
M. THEVENIEAU remarque une erreur dans l'intitulé du tableau page 30 qui indique budget annexe mobilité au lieu de budget de l'animation jeunesse.					
M. THEVENIEAU se dit choqué du nombre d'effectifs que compte le service culturel et le service animation jeunesse par rapport à ceux relevant de l'administratif et des techniques.					
M. THEVENIEAU félicite M. SACCO pour la réalisation de ce budget dans un contexte actuel difficile.					
M. SACCO précise que le service culturel compte de nombreuses infrastructures à gérer tels que les Romarins, la salle des fêtes, la médiathèque, le musée ce qui explique un montant global élevé.					
M. ROLLAND en tant qu'élu et entrepreneur, depuis plus de 20 ans, impliqué dans le développement économique de la ville d'APT, exprime son inquiétude au regard du constat dressé dans ce rapport, comme indiqué en page 3 des recettes qualifiées de trop peu dynamique et sur la capacité à assurer la prospérité sur le territoire.					

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de dépôt en préfecture : 27/03/2025

Ce rapport manque d'une vision claire de la manière dont la commune adaptera ses politiques et ses dépenses pour répondre aux besoins spécifiques de la population.

M. ROLLAND demande que soit donc présentée la stratégie politique pour l'avenir et les actions concrètes pour assurer un développement harmonieux et durable de la commune.

M. ROLLAND rappelle qu'il y a 6 ans, l'axe de développement mené par la politique actuelle, était la silver économie avec le projet SRS Apt Développement qui se trouve aujourd'hui à l'arrêt et dont on n'en connaît pas les raisons.

M. ROLLAND s'interroge sur cette stratégie qui n'aboutit pas alors qu'elle est sensée amener des recettes supplémentaires.

M. ROLLAND fait remarquer que Jean NOUVEL, architecte de ce projet, fait la une du journal Libération avec des millions envolés dans son entreprise.

M. SACCO explique que le manque de dynamisme des recettes est lié à la baisse constante de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la suppression de la taxe d'habitation, taxe plus équitable que la taxe foncière puisque tous les habitants participaient financièrement à l'économie locale. Aujourd'hui, il ne reste que la taxe foncière payée uniquement par les propriétaires dont le montant a explosé par les bases. Et, heureusement que les bases sont dynamiques du fait de l'inflation qui permettent de mener à l'équilibre.

Dès lors que le taux d'imposition n'est pas touché et que l'augmentation se fait sur la revalorisation de la base, on ne fait qu'équilibrer les charges qui subissent l'inflation avec les recettes.

M. SACCO dit que les leviers pour augmenter les recettes peuvent passer par l'augmentation de tous les tarifs, les taxes, etc... mais que ce n'est pas l'objectif dans ce contexte compliqué avec des levées de bouclier. La politique menée est de faire autant que possible avec les moyens dont dispose la collectivité.

M. SACCO invite les élus à lui soumettre des pistes éventuelles pour augmenter les recettes.

Mme ARNAUD-DELOY intervient en précisant que le territoire présente une dynamique économique qui se développe.

Mme ARNAUD-DELOY tient à rappeler qu'en 2014, la ville a hérité d'un taux d'endettement de 21 ans et qu'en 2025, grâce à la politique menée, il s'est réduit à 7 ans et que malgré toutes les difficultés rencontrées, de nombreux investissements ont pu voir le jour comme par exemple la réfection des places, la réhabilitation du gymnase, une mobilité gratuite pour tous.

Mme ARNAUD-DELOY remercie l'investissement de M. AILLAUD, de M. SACCO et le travail de tous.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que Apt Développement est une entreprise privée qui porte un projet sur la ville et non la ville qui lui aurait confié un projet. La société Apt Développement a informé la ville par courrier que leur projet était à l'arrêt car elle est en procès avec l'entreprise de maçonnerie. Depuis, la ville est restée sans nouvelle malgré une demande de RDV auprès des dirigeants.

Mme ARNAUD-DELOY précise que la Commune d'Apt n'a rien confié à l'entreprise SRS / APT Développement.

M. AILLAUD ajoute que la ville a encouragé SRS Développement à investir afin d'accueillir de nouveaux citoyens et participer au développement économique local. Si leur projet n'aboutit pas, on ne peut que le déplorer.

M. AILLAUD rappelle que la CCPAL a la compétence développement économique et qu'à ce titre elle note une constante augmentation de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce qui signifie qu'il existe bien sur notre territoire un dynamisme économique.

M. CAMINATI dit que la ville d'Apt est devenue très touristique, avec des métiers principalement de prestations de services qui sont peu valorisés. Le tourisme, est certes nécessaire, mais ne doit pas se développer au détriment des habitants qui disposent de peu de ressource et n'arrive plus à se loger.

Aussi si le secteur du tourisme avec les 3 multi nationales sont les seuls leviers du développement économique, la situation est inquiétante. En plus s'ajoute à cette situation les cadres supérieurs qui travaillent sur Apt mais ne s'y installent pas car la ville est victime de son éloignement et confrontée à des problèmes de mobilité. Il est essentiel de développer les réseaux de transport si on ne veut pas voir la ville d'Apt se dépeupler.

Mme CELCE acquiesce le développement fait par M. SACCO concernant les efforts que demande l'Etat aux collectivités qui rejoint l'annonce faite par le Ministre, Mme Gatel, à savoir « il faut que les collectivités fassent avec ce qu'elles ont ».

Mme CELCE évoque le problème grave employé par M. SACCO est de circonstance.

Mme CELCE évoque le risque d'effet ciseaux, lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, et la nécessité d'assurer une bonne gestion de cette trajectoire car si les courbes venaient

Accusé de réception en préfecture
084.218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025

à se croiser cela se traduirait par un déficit budgétaire de fonctionnement et plus de possibilité d'investissement.

Mme CELCE dit que les solutions sont évidemment de réduire ou maintenir les dépenses et augmenter les recettes qui ne dépendent pas de la commune et sachant que les taxes sur le tourisme et la CFE sont perçues par la CCPAL.

Cette année la loi de finances permet aux communes d'agir sur la taxe des résidences secondaires, qui pourrait être un levier.

Il faudrait fléchir également des investissements qui génèreraient des économies dans le cadre de rénovation de bâtiments.

Mme CELCE rappelle l'importance d'un budget participatif qui améliorerait le quotidien des populations surtout en cette période anxiogène.

M. GIOGETTI abonde sur ce que dit Mme CELCE et annonce qu'un amendement sera déposé concernant un budget participatif. On se plaint souvent que les gens ne s'intéressent pas aux affaires de leur commune. Alors il ne s'agit pas de prendre une posture de gestionnaire, mais utiliser un outil démocratique pour mettre en place des animations utiles dans la vie communale comme il se fait à Avignon, à Bollène, à Carpentras, au Thor, à Gargas etc...

M. GIORGETTI dit que sur la forme, on ne vote pas les orientations budgétaires dans le cadre du débat. Il est nécessaire d'éclaircir ce point.

M. GIORGETTI approuve l'analyse faite par M. SACCO au début de la présentation du rapport faisant un état des lieux de la politique nationale. Cette analyse devrait avoir un prolongement au sein du conseil sous la forme d'une protestation solennelle de tous les conseils municipaux comme l'a fait l'Association des Maires.

M. GIORGETTI dit qu'on ne peut qu'approuver la saine gestion mais regrette que des axes forts n'apparaissent pas dans le débat comme la transition écologique, la paupérisation et la baisse inquiétante de 13 % des habitants en 10 ans et la probabilité d'une fermeture de classe à l'école Saint Exupéry.

M. SACCO rappelle qu'il a abordé le budget vert dans sa présentation. Budget devenu obligatoire qui aura pour objectif de fléchir et mettre en évidence toutes les actions menées par la ville, liées au développement durable (par exemple : le plan alimentaire territorial, éclairage à led dans la ville, l'achat de véhicule au GNV ou électrique, etc...).

Mme ARNAUD-DELOY répond à M. GIORGETTI qu'une protestation a été faite et présentée au dernier conseil (cf. délibération n° 003222 du 17 décembre 2024).

Mme RIGOUARD dit que les choix budgétaires présentés sont faits certes en fonction des contraintes de gestion, de désendettement, etc...néanmoins à aucun moment il est fait référence aux habitants.

Mme RIGOUARD fait état d'une ville qui réalise de belles places avec des îlots de chaleur urbains que personne ne fréquente l'été, avec un réel problème de circulation et de stationnement, des pavés qui se dégradent en centre-ville donnant un aspect négligé.

M. RIGOUARD s'interroge sur la pertinence de refaire la place de la Bouquerie alors que de nombreux bâtiments communaux sont vétustes.

Mme RIGOUARD indique que le budget participatif est un levier formidable permettant la responsabilisation, la participation et la co-construction avec les habitants et qu'il convient de s'y intéresser.

Mme ARNAUD-DELOY répond que la précédente équipe a laissé une ville sale, à l'abandon depuis 50 ans et déplore d'entendre de manière récurrente des critiques sur les choix politiques de rénovation.

Mme ARNAUD-DELOY tient à rappeler que depuis 11 ans l'équipe municipale actuelle a mené de nombreux travaux comme la réhabilitation d'un gymnase, 4 places en centre-ville, végétalisation des cours des écoles, des travaux de rénovation énergétiques sur des bâtiments communaux (toiture des écoles) comme aussi la réparation du toit de la halle au grain qui s'est effondré, etc... alors que jusque-là rien avait été fait.

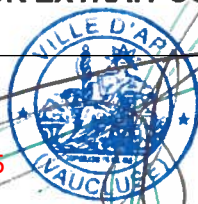
Mme ARNAUD-DELOY tient à préciser qu'elle est consciente de ce qu'il reste encore à faire. Au vu de la situation budgétaire les travaux de réfection se feront au fil du temps.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Cécile BARBIER

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250325-003238-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025



LE MAIRE D'APT

Madame Véronique ARNAUD-DELOY